



# Minute sécurité

Coactivité Engin / Vélo

REX Accident Grave sur le Site de Gent

## Règle d'or n° 6

Je respecte  
toutes les règles  
de circulation



### Description :

le 17 juillet dernier un de nos collègues des Hauts Fourneaux a eu un accident grave alors qu'il circulait en vélo. **Il est entré en collision avec un dumper** à un carrefour entre une piste cyclable et une route. Le chauffeur du dumper ne l'a pas vu alors qu'il venait de la piste cyclable. La victime souffre de nombreuses fractures à une jambe.

### Principales causes :

- **Situation inhabituelle** : normalement les Dumpers ne passent pas par cette route : la route habituelle avait été provisoirement condamnée
- **Manque de visibilité au carrefour** à cause de l'installation d'un bâtiment provisoire (en blanc sur la photo)
- **Pas de panneaux** qui indiquent et permettent de gérer les priorités.



### Leçons à retenir :

**En cas de marches dégradées ou de nouvelles installations** implantées le long des routes ou à des carrefours, dans tous les cas, il vaut veiller à identifier et traiter les risques de circulation générés par les modifications (signalétiques, interdiction, stop, miroirs, feux à éclats, feux rouges, limitation de vitesse..)

**Si vous rencontrez des dangers de ce type**, mettez en place les mesures conservatoires nécessaires et signalez le à votre hiérarchie

